

au Conseil fédéral

Mercredi 18 février 1970

Commentaires du Président du
Comité d'aide au développement (CAD)
au sujet de l'aide de la Suisse au
développement.

Département de l'économie publique. Proposition du 23 janvier
1970 (annexe).

Département politique. Rapport joint du 30 janvier 1970
(annexe).

Département de l'économie publique. Co-rapport du 9 février
1970 (annexe).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
5 février 1970 (annexe).

Vu la proposition du Département de l'économie publique et les
rapports joints, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est pris acte de la lettre du président du Comité d'aide au
développement (CAD).
2. Le Département politique et le Département de l'économie publi-
que sont chargés de soumettre au Conseil fédéral, après avoir
consulté le Département des finances et des douanes, un plan
à moyen terme concernant les dépenses de la Confédération dans le
domaine de l'aide au développement.
3. Ce plan à moyen terme sera soumis au Conseil fédéral en liaison
avec la proposition du Département de l'économie publique rela-
tive à un crédit-cadre pour l'aide financière.

Extrait du procès-verbal au Département de l'économie publique
(20 ex.); au Département politique (10 ex.), et au Département des
finances et des douanes (8).

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Schwarz

Distribué

A u C o n s e i l f é d é r a l

EE 754.1. - D.

Concerne: Commentaires du Président du
Comité d'aide au développement (CAD) au sujet
de l'aide de la Suisse au développement

La politique suivie et les mesures prises par la Suisse dans le domaine de l'aide au développement ont été soumises pour la deuxième fois le 30 octobre dernier à la procédure d'examen annuel du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le mémorandum ci-joint avait été soumis à cet effet aux membres du Comité.

Ainsi qu'il est de coutume, après chaque examen, le Président du CAD, l'Ambassadeur Edwin M. Martin, a adressé une lettre au Chef de la délégation suisse près l'OCDE pour lui faire part de ses commentaires quant au programme d'aide de notre pays. Cette lettre, dont vous trouverez copie en annexe, a été établie d'entente avec les deux examinateurs de la Suisse, la Suède et l'Australie. Elle exprime, en termes mesurés, l'avis fondé sur les critères internationaux en vigueur de nos principaux partenaires quant à l'aide suisse au développement.

Le Président du CAD relève en premier lieu que les prestations de la Suisse en 1968 placent notre pays en tête de tous les pays membres du CAD en ce qui concerne le volume total de ses transferts financiers vers les pays en développement (le flux des ressources mises en 1968 à la disposition des pays en développement par la Suisse au titre de l'objectif du 1% s'est élevé à 1,41% du PNB). Il constate en second lieu un progrès sensible en ce qui concerne l'aide publique de la Suisse (celle-ci s'est élevée à 2,11% du PNB).

Tout en soulignant combien cette évolution avait été appréciée par le Comité, le Président du CAD relève que l'aide publique de la Suisse demeure néanmoins faible par rapport au produit national brut, les indications quant à son augmentation ne laissant par ailleurs pas entrevoir une sensible augmentation. (En fait, la Suisse se trouve au dernier rang des 16 pays membres du CAD en ce qui concerne la part publique de ses transferts financiers vers les pays en développement.)

Considérant que certains des besoins fondamentaux des pays en développement ne peuvent être satisfaits que par des ressources externes bénéficiant de taux d'intérêt et de délais de remboursement

extrêmement favorables et que tous les pays industrialisés devraient participer d'une manière équitable à la fourniture de ce type de ressources essentiellement d'origine publique, le Président du CAD se demande si les autorités suisses ne devraient pas traduire plus rapidement dans les faits leur intention déclarée de progresser dans ce domaine. Le Président du CAD invoque à cet égard le fait que nos autorités devraient pouvoir s'appuyer sur l'attitude relativement favorable à l'aide au développement de larges secteurs de l'opinion publique suisse, ainsi que sur les préparatifs de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement.

* * *

L'adoption, en 1969, par les Chambres fédérales de deux crédits de programme, l'un de coopération technique et l'autre pour les oeuvres d'entraide, va dans la direction de l'accroissement souhaité par le Président du CAD de l'aide publique de la Suisse. Ces deux crédits, d'un montant global de 230 millions de francs suisses pour trois ans (1970 à 1972), de même que le nouveau crédit mixte au Pakistan de 45 millions de francs suisses, ne permettront cependant pas au volume de notre aide, sous forme de dons ou de crédits à des conditions de faveur, de dépasser sensiblement le pourcentage d'aide publique de 0,11 % du PNB que nous avons atteint en 1968. Il faut donc s'attendre à ce que le déséquilibre actuel entre nos prestations d'origine privée et nos prestations publiques (les seules qui puissent être vraiment concessionnelles) continue à être considéré comme reflétant une réticence à prendre une part équitable de l'effort commun des pays industrialisés dans les domaines où les capitaux privés (investissements directs, crédits commerciaux garantis, etc.) ne constituent pas une réponse véritablement adaptée aux problèmes d'endettement et d'infrastructure des pays en développement. La faible proportion de notre aide publique rend par ailleurs aléatoires les efforts constants que nous déployons pour démontrer les incontestables effets de développement des prestations d'origine privée; ces efforts risquent de plus en plus d'être interprétés comme n'ayant d'autre objet que de minimiser les critiques - plus ou moins voilées - que suscite la faiblesse relative de nos prestations financières à des conditions très nettement plus favorables que celles du marché financier. Bien qu'il soit généralement admis que les structures économiques et politiques de notre pays et notamment le volume relativement faible du budget de la Confédération par rapport à celui des autres pays industrialisés doivent être prises en considération en jugeant des prestations de la Suisse en matière de développement, une certaine adaptation du volume de notre aide publique de manière à harmoniser nos prestations avec celles de nos partenaires industrialisés nous paraît donc devoir être envisagée sans retard. Nous vous présenterons des propositions à cet effet, sous la forme d'un "crédit de programme d'aide financière" qui engloberait entre autres une nouvelle contribution de la Suisse au financement de l'Association internationale de développement (IDA), l'une des filiales de la Banque mondiale.

- 3 -

Quant à la lettre du Président du CAD, nous vous suggérons d'en prendre note. Cette lettre a un caractère confidentiel. Son contenu peut cependant être utilisé par les gouvernements des pays destinataires dans la mesure qu'ils jugeront utile.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE
PUBLIQUE

signé Spühler

Annexes mentionnées

Extrait du procès-verbal:

- au Département fédéral de l'économie publique (20)
- au Département politique fédéral (10)
- au Département fédéral des finances et des douanes (5)

t.831 -- PI/ki

Bern, den 30. Januar 1970

An den Bundesrat

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Volkswirtschaftsdepartements vom 23. Januar 1970
betreffend Bemerkungen des Präsidenten des DAC über die schwei-
zerische Entwicklungshilfe.

Wir teilen die Auffassung des Volkswirtschaftsdepartements, dass sich eine gewisse Anpassung der schweizerischen staatlichen Entwicklungshilfe im Hinblick auf die Leistungen anderer entwickelter Staaten aufdrängt und dass entsprechende Massnahmen unverzüglich ins Auge gefasst werden sollten. Es wird sich dabei in erster Linie um Massnahmen der Finanzhilfe handeln, wo der Rückstand am grössten ist. Die Finanzhilfe darf indessen nicht separat betrachtet werden, sondern muss in die Gesamtheit der staatlichen Entwicklungshilfe eingefügt werden. Dies entspricht auch der in den Kommissionen für auswärtige Angelegenheiten und im Plenum der eidg. Räte wiederholt und deutlich zum Ausdruck gekommenen Forderung, dass die einzelnen Massnahmen der Entwicklungshilfe auf einer Gesamtkonzeption unserer Entwicklungshilfepolitik beruhen sollen.

Wir möchten deshalb vorschlagen, dass ein mittelfristiger Plan, z.B. für die Periode bis und mit 1975, aufgestellt wird, der die Grössenordnung der künftigen Aufwendungen des Bundes für die Entwicklungsländer und in grossen Zügen die Aufteilung auf die verschiedenen Sektoren der Entwicklungshilfe festlegt. Ein solcher Plan ist unseres Erachtens vom Politischen Departement und vom Volkswirtschaftsdepartement gemeinsam vorzubereiten, wobei selbstverständlich auch das Finanz- und Zolldepartement beigezogen wird. Die entspre-

- 2 -

chenden Anträge sollten dem Bundesrat bis Ende März oder anfangs April unterbreitet werden können.

Gestützt auf diese Ueberlegungen beehrt sich das Politische Departement zu

b e a n t r a g e n :

1. Vom Schreiben des Präsidenten des DAC wird Kenntnis genommen.
2. Das Politische Departement und das Volkswirtschaftsdepartement werden beauftragt, unter Konsultation des Finanz- und Zolldepartements dem Bundesrat einen mittelfristigen Plan für die Aufwendungen des Bundes auf dem Gebiete der Entwicklungshilfe zu unterbreiten.

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT

(Spühler)

Protokollauszug an:

- Volkswirtschaftsdepartement in 20 Ex.
- Politisches Departement in 10 Ex.
- Finanz- und Zolldepartement in 5 Ex.

Dieser mittelfristige Plan soll dem Bundesrat in Verbindung mit dem Antrag des Volkswirtschaftsdepartements über einen Bundeskredit für Finanzhilfe vorgelegt werden.

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

sig. Brigger

Protokollauszug an:

- Volkswirtschaftsdepartement in 20 Ex.
- Politisches Departement in 10 Ex.
- Finanz- und Zolldepartement in 5 Ex.

AUSGETEILTAn den BundesratStellungnahme

zum Mitbericht des Politischen Departements vom 30. Januar 1970
 betr. den Antrag des Volkswirtschaftsdepartements vom 23. Januar
 1970 über die Bemerkungen des Präsidenten des DAC über die Schwei-
 zerische Entwicklungshilfe

EE. 754.1 - Stae/rw

Der Vorschlag, einen mittelfristigen Plan für die Aufwendungen des Bundes zu Gunsten der Entwicklungsländer auszuarbeiten, wurde interdepartemental zur Diskussion gestellt, nachdem wir den Antrag vom 23. Januar 1970 betreffend die Bemerkungen des Präsidenten des DAC fertiggestellt hatten. Wir sind mit dem Politischen Departement einverstanden, dass eine solche Planung notwendig geworden ist. Wie dem Politischen Departement und dem Finanz- und Zolldepartement bekannt ist, hat das Volkswirtschaftsdepartement schon vor einiger Zeit diesbezüglich gewisse interne Vorarbeiten eingeleitet.

Der vom Politischen Departement und vom Volkswirtschaftsdepartement in Konsultation mit dem Finanz- und Zolldepartement auszuarbeitende mittelfristige Plan sollte - wie dies anlässlich der erwähnten interdepartementalen Besprechung vorgesehen wurde - dem Bundesrat im Zusammenhang mit dem Antrag betr. einen Rahmenkredit für Finanzhilfe unterbreitet werden. Der Zeitpunkt wird vom Fortschritt der im Gang befindlichen Vorarbeiten abhängig sein müssen.

Gestützt auf diese Erwägungen beantragen wir, dem Beschlussdispositiv, das im Mitbericht des Politischen Departements enthalten ist, folgende Ziffer 3 beizufügen:

3. Dieser mittelfristige Plan soll dem Bundesrat in Verbindung mit dem Antrag des Volkswirtschaftsdepartements über einen Rahmenkredit für Finanzhilfe vorgelegt werden.

EIDGENOESSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

Protokollauszug an:

- Volkswirtschaftsdepartement in 20 Ex.
- Politisches Departement in 10 Ex.
- Finanz- und Zolldepartement in 5 Ex.

sig. Brugger

940 développement. En ce qui concerne Berne, le 5 février 1970

9820.16

A distribuer

Au Conseil fédéral

Commentaires du Président du Comité d'aide
au développement (CAD) au sujet de l'aide de
la Suisse au développement

Rapport joint à la proposition du Département fédéral de
l'économie publique au Conseil fédéral du 23 janvier 1970

Le Département fédéral des finances et des douanes accepte la suggestion faite au Conseil fédéral par le Département fédéral de l'économie publique de prendre note des commentaires présentés par le Président du CAD à ce propos.

Le Département fédéral des finances et des douanes est parfaitement conscient de la nécessité d'augmenter progressivement la part de l'aide publique de la Suisse en faveur des pays en voie de développement. Cependant, il se fait un devoir d'attirer l'attention sur la situation financière de la Confédération qui ne permet pas d'accroître par trop les dépenses d'autant moins que le nouveau régime financier n'a pas encore été accepté. Il exprime par conséquent le désir de voir le volume de cette aide adaptée à nos possibilités budgétaires et non pas exclusivement aux normes appliquées ou recommandées par les organismes internationaux de développement.

Par ailleurs, il approuve la proposition du Département politique fédéral d'établir un plan à moyen terme au titre de l'aide afin de se forger une idée plus précise sur le total des dépenses à venir et de leur répartition dans chaque secteur opérationnel

du développement. En ce qui concerne plus particulièrement l'aide financière, il ne s'oppose pas en principe à ce que l'on présente aux chambres fédérales un nouveau crédit de programme, mais formule dès maintenant des réserves quant à son montant pour les raisons déjà mentionnées.

Mittwoch, 18. Februar 1970

Änderung der Verordnung vom
29. März 1955 über das landwirt-
schaftliche Bildungs- und Versuchswesen.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES
ET DES DOUANES

Volkswirtschaftsdepartement. Antrag vom 2. Februar 1970 (Bei-
lage).

Justiz- und Polizeidepartement. Mitbericht vom 9. Februar 1970
(Einverstanden).

Finanz- und Zolldepartement. Mitbericht vom 12. Februar 1970
(Einverstanden).

Celio

Celio

Der Bundesrat hat auf die Anforderungen des Volkswirtschaftsdepartements
mit Zustimmung des Justiz- und Polizeidepartements und des
Finanz- und Zolldepartements mit dem Bundesrat

Beschlossen:

1. Der Entwurf eines Bundesratsbeschlusses über die Änderung
der Verordnung vom 29. März 1955 über das landwirtschaftliche
Bildungs- und Versuchswesen wird genehmigt, mit Inkrafttreten
auf 1. März 1970.

In die Gesetzessammlung.

2. Der Entwurf zu einem Geschäftsreglement der Beratenden Kommis-
sion für die eigenspezifischen landwirtschaftlichen Forschungs-
anstalten wird zum Beschluss erhoben.

Protokollauszug an das Justiz- und Polizeidepartement 2 (Justiz-
abteilung 2); an das Finanz- und Zolldepartement (8) und an das
Volkswirtschaftsdepartement (Vorsteher 1, Generalsekretariat 2,
Abteilung für Landwirtschaft 10).

FÜR getreuen AUSZUG
der Protokollführer:

Schwalli